

Décision n°99/2025

Objet : Commande publique – Acquisition de décorations et de matériels d'illumination– SAS Blachère Illumination France Régions

Le Maire de la Commune de Vendargues ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22 4° ;

VU la délibération du conseil municipal n°91/2023 en date du 6 décembre 2023, attribuant à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur à 90.000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler et de compléter nos dispositifs de décorations et d'illuminations pour les fêtes de fin d'année ;

DECIDE

- Article 1** Est passé commande auprès de la SAS Blachère Illumination France Régions, dont le siège social est 22 allée de Bourguignons à Apt (84400) :
- de 27 décorations neuves pour arbres et 21 décors reconditionnés pour poteaux, selon devis n°SQUO-25003724 d'un montant de 15.284,70 € HT,
 - de leur matériel de raccordement et fixations selon devis n°SQUO-25003772 d'un montant de 3.247,68 € HT,
 - soit un coût total d'acquisition de **18.532,38 € HT**, soit 22.238,86 € TTC.
- Article 2** Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, chapitre 21.
- Article 3** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine réunion publique du conseil municipal.
- Article 4** Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire du présent acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

Décision certifiée exécutoire par :

Transmission en Préfecture

Mise en ligne le 27 OCT. 2025

Fait à Vendargues, le 27 octobre 2025.

**Le Maire,
Guy LAURET.**

